



PROJET PEDAGOGIQUE SEJOUR ADOLESCENTS

10-14 ans

HIVER 2018

Du lundi 12 février - départ 9h30

Au vendredi 16 février - retour 15h30



GITE DE LA HULOTTE

73670 ENTREMONT-LE-VIEUX

Agréé Jeunesse et Sports n° 731071003

Présentation de la structure

L'accueil de loisirs Mômes en couleurs est une structure éducative publique, appartenant à la ville de Solaize, qui a choisi d'en confier la gestion à AgDS.

Le projet pédagogique se construit à partir du projet associatif d'AgDS et de la réflexion menée par l'équipe d'animation qui travaille sur ce site. Le projet pédagogique est un outil « vivant », au service de l'équipe pédagogique qui donne un cadre de référence et les directions choisies pour les actions menées à destination de nos publics.

L'accueil de loisirs Mômes en couleurs est ouvert durant les vacances scolaires. Il fonctionne également en été, selon les dates des vacances scolaires, 4 semaines au mois de juillet et la dernière semaine du mois d'août, ainsi que tous les mercredis des périodes scolaires. Le centre propose des activités pour des enfants âgés de 3 à 12 ans.

Afin de répondre aux besoins des familles, nous organisons un séjour pour proposer une offre élargie aux 3 - 14 ans sur la commune de Solaize.

L'accueil de loisirs gère également les différents services périscolaires et temps d'activités périscolaires (TAP) de l'école publique de Solaize.

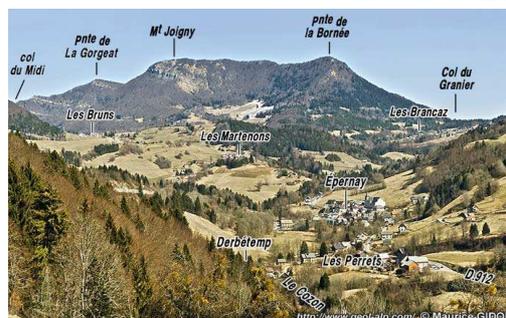
La capacité d'accueil du centre de loisirs est de 30 places les mercredis et pendant les vacances scolaires.

L'équipe d'encadrement se compose d'animateurs BAFA/BPJEPS, de stagiaires BAFA, d'ATSEM et d'un directeur diplômé.

Informations générales sur le séjour

Nature du séjour : sportif et découverte

Lieu du séjour : Entremont-le-vieux 73670, en Savoie



Gîte : La Hulotte, gîte en gestion libre

Le groupe : 14 jeunes de 10 à 13 ans

L'équipe pédagogique :

- 1 directeur : Kelvin FARJOT, titulaire du BPJEPS avec UCC ACM
- 2 animateurs à recruter en contrat d'engagement éducatif BAFA

Les noms et qualifications des animateurs seront communiqués en janvier 2018.

Projet pédagogique

Avancer vers l'autonomie et la citoyenneté

- Prendre conscience de ses possibilités physiques et intellectuelles dans un cadre nouveau ;
- Découvrir les autres, être à leur écoute, apprendre à accepter les différences, avoir le souci de l'autre.

Elaborer et mener à son terme un projet commun

- Associer les jeunes à la préparation des séjours et à leur déroulement (2 demi-journées en amont du séjour seront proposées aux jeunes afin de les impliquer pleinement dans l'organisation de leur séjour) ;
- Les faire participer au même titre que les équipes d'animation aux tâches de la vie quotidienne et à la gestion du séjour ;
- Créer un climat favorisant les échanges entre jeunes afin que ceux-ci s'acceptent mutuellement et respectent leurs différences sociales, culturelles et confessionnelles ;
- Définir des cadres permettant à chacun de se sentir responsable de la bonne marche du séjour ;
- Initier à la préparation d'une randonnée en montagne (topographie, météo) ;
- Maintenir un taux d'encadrement supérieur aux normes pour favoriser une plus grande disponibilité des équipes d'animation ;
- Rendre attentif à l'autre aussi bien dans les activités que dans la vie au gîte ; - Evaluer le séjour avec les jeunes.

Apprendre à respecter les lieux et l'environnement

- Sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'environnement et à la fragilité des écosystèmes ;
- Créer le réflexe « zéro déchet en montagne » chez les jeunes tout au long des randonnées ;
- Participer à des actions « montagne propre » en liaison avec les organisations locales.

Nous voulons permettre aux jeunes d'apprécier et de respecter le milieu montagnard. Pour cela, nous favoriserons leur familiarisation avec ce milieu pour qu'ils apprennent à y vivre sans le dégrader. Nous les sensibiliserons aussi aux règles de conduite et aux

techniques de marche en montagne afin qu'ils adaptent leur marche au terrain, sans mettre en danger ni les autres, ni le milieu naturel, ni eux-mêmes.

Nous voulons aussi développer chez les jeunes la notion de respect des lieux et des personnes. Nous favoriserons les échanges entre tous les participants du séjour (jeunes et adultes). Nous devons aussi leur faire prendre conscience de l'importance de remettre un lieu en l'état suite à leur passage (lieux aménagés ou naturels).

Finalement nous voulons apprendre aux jeunes à vivre en collectivité. Nous impliquons les jeunes dans les tâches de la vie quotidienne afin qu'ils s'investissent naturellement pour le groupe. Nous voulons les responsabiliser, ainsi que leur apprendre à faire des choix et à les assumer.

Les activités

Les activités du séjour sont principalement en lien avec la montagne. Des activités de détente sont aussi proposées.

□ Les activités de montagne

Les activités de montagne sont : le biathlon, la fabrication de queenzy et une sensibilisation en montagne (en fonction des conditions météorologiques). La pratique de la randonnée en raquettes sur chemins balisés et la fabrication de queenzy, avec possibilité permanente de prévenir les secours, se fait sous la responsabilité de l'équipe d'animation présente. Les autres activités (le ski de fond et le tir « biathlon ») se feront sous la responsabilité d'un professionnel, titulaire d'un brevet d'état.

Le matériel classique d'hiver (chaussures, sac à dos, écharpe, bonnet, affaires d'hiver...) est celui des jeunes. Le matériel spécifique à la pratique des autres activités sera fourni pour la randonnée en raquettes et le biathlon.

Ces activités permettent non seulement aux jeunes d'apprécier le milieu montagnard, mais aussi de développer la notion de respect des autres (s'adapter à un rythme de marche différent du sien, entraide ...) et des lieux (laisser le site propre après leur passage).

□ Les activités de détente

Les activités de détente sont : les veillées et les jeux au gîte, les sorties dans les villages alentours, ainsi qu'un passage dans une chèvrière pour en voir la traite.

Elles permettent principalement de favoriser les échanges et de se reposer des activités de montagne. Le matériel pour les veillées et les jeux est fourni par l'association. Lors de la sortie dans le village de Tencovaz, chaque jeune fait ses achats personnels avec son argent de poche.

□ Articulation entre les activités et la vie quotidienne

Les activités de montagne influent sur l'organisation de la vie quotidienne et les activités de détente. Les horaires de lever, de coucher et des repas dépendent de l'activité menée et des contraintes liées à sa pratique. Malgré tout, le choix et l'organisation des activités sont faits dans un souci de respect des jeunes, de leur rythme et de leurs capacités.

Programme du séjour

	Matin	Après-midi	Soirée
Lundi 12 février	Départ de Solaize ou de Lyon Part Dieu	Installation puis ballade dans le village	Boxe canadienne
Mardi 13 février	Biathlon et pique-nique au bord des pistes		TIC TAC
Mercredi 14 février	Sensibilisation en Montagne	Fabrication de Queenzy	QUI EST QUI ?
Jeudi 15 février	Randonnée en raquettes	Visite de Tencovaz avec achats de cadeaux souvenirs	Black Stories
Vendredi 16 février	Rangement puis dernière glissade en luge	Retour à Lyon Part Dieu	Retour en famille

La vie quotidienne

□ Les transports

Les voyages de début et fin de séjour sont organisés depuis Solaize ou la gare Lyon Part Dieu. Ils sont effectués en train jusqu'à Chambéry avant de prendre une navette qui nous emmènera au gîte. Nous aurons également un minibus sur place que nous garderons durant tout le séjour.

Les différentes activités que nous ferons durant le séjour n'excéderont pas 10 km de route, notamment pour le biathlon ou la visite du village de Tencovaz, les autres activités étant à proximité immédiate du gîte.

□ Les repas

Le petit déjeuner est échelonné sur $\frac{3}{4}$ d'heure.

Les repas de midi et du soir sont préparés par les jeunes sous l'encadrement de l'équipe d'animation.

L'élaboration des menus sera faite avec les jeunes sur la demi-journée de préparation, avant le départ. Nous veillerons à proposer des menus équilibrés répondant aux besoins nutritifs des jeunes dans le cadre de la pratique d'activités de montagne, tout en s'adaptant aux contraintes liées à la pratique de ces activités. Il faut par exemple prendre en compte que les jeunes doivent porter le repas de midi dans leur sac à dos lors d'une randonnée ; il est donc impératif d'avoir un repas léger, pratique à transporter et sans risque de dégradation pendant le transport.

L'équipe d'animation prend ses repas avec les jeunes et s'assure de la bonne alimentation de chacun.

Les menus sont affichés au début du séjour. Nous tiendrons compte des différentes allergies alimentaires s'il y en avait.

□ Les régimes alimentaires

Le séjour étant axé sur la pratique d'activités physiques, il est déconseillé aux participants du séjour d'avoir une alimentation peu variée et pauvre en protéines et en glucides. Si ce cas se présente, nous nous efforcerons de trouver le meilleur compromis pour assurer la bonne santé des participants, sans les mettre en danger et en respectant au mieux leurs habitudes alimentaires.



□ Les services

Nous souhaitons faire participer les jeunes à l'entretien des locaux et à la préparation des repas. Pour cela, nous avons mis en place un système de services qui donne une tâche journalière à chaque jeune, animateur et au directeur.

La répartition des services est définie la veille au début de la veillée. Chaque jeune se propose pour un service et nous veillons à ce qu'il y ait un roulement maximal.

Voici la liste des services et leur contenu :

- Service de cuisine (2 jeunes + 1 encadrant) : Il consiste à préparer les repas. Il peut s'agir de la préparation du repas du jour et/ou du repas des jours suivants en fonction du planning et des besoins liés aux activités. Si le besoin est exprimé par l'encadrant responsable, les jeunes concernés pourront être prioritaires pour prendre leur douche afin d'assurer la préparation des repas dans les temps.
- Service cuisine propre (2 jeunes + 1 adulte) : Il consiste à nettoyer la cuisine. Ce service est fait après tous les repas pris au gîte.
- Service couvert et débarrassage (2 jeunes) : Il consiste à mettre le couvert et à organiser le débarrassage de la table pour les repas (petit déjeuner, déjeuner et dîner) pris au gîte. En effet, à l'issue du repas et avec l'accord du directeur, tous les jeunes débarrassent la table et transportent les couverts et les plats en cuisine. Les jeunes réalisant ce service s'assurent du débarrassage complet de la table puis nettoient les nappes.
- Service vaisselle (2 jeunes + 1 encadrant) : Il consiste à faire la vaisselle au retour des activités et après chaque repas. Le nécessaire individuel pour le petit déjeuner et la popote de la journée sont lavés par chacun des jeunes et adultes. Le service vaisselle ne lave que les ustensiles collectifs du petit déjeuner et du pique-nique, ainsi que toute la vaisselle des repas au gîte (nous disposons d'un lave-vaisselle).
- Service sols et poubelles (2 jeunes) : Il consiste à passer l'aspirateur dans la salle de vie (salle à manger) après chaque repas au gîte et à transporter les sacs poubelles pleins ainsi que le contenu de la poubelle des déchets recyclables dans les containers prévus à cet effet qui se situent à l'entrée du gîte (25 m).

- Service sanitaires (2 jeunes + 1 adulte) : Il est encadré par un animateur. Il consiste à nettoyer le bloc sanitaire le soir après le repas.

□ La toilette

Le bâtiment des sanitaires est libre d'accès aux jeunes. Sur les temps de présence au gîte, nous invitons les jeunes à se laver les mains avant chaque repas et les dents après. La douche est organisée au retour des activités en fin de journée. Comme le gîte dispose d'un sanitaire mixte, nous aménageons des horaires distincts pour les garçons et les filles (cela sera fait également avec les jeunes lors des journées de préparation).

Pour des raisons de service ou d'organisation, les encadrants pourront autoriser certains jeunes à passer avant les autres.

□ La santé et les soins

Tout traitement en cours ne peut être administré sans ordonnance. Tous les médicaments et les ordonnances sont collectés et mis sous la responsabilité de l'assistant sanitaire (Kelvin Farjot). Il en va de la responsabilité des parents de donner à l'assistant sanitaire toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour, ceci en prenant soin de remplir précisément la fiche sanitaire de leur enfant et en signalant les médicaments qui seraient amenés par les jeunes.

□ Lever

Les jours d'activité, l'heure du réveil est dictée par cet impératif. Certains animateurs se lèvent avant les jeunes de manière à assurer un bon déroulement du lever et le respect des horaires.

Le jour de repos, le jeudi matin, les jeunes peuvent se lever quand ils le souhaitent, sachant qu'une large tranche horaire leur est donnée pour le petit déjeuner.

□ Coucher

Le coucher fait suite à la veillée et à un temps calme d'une quinzaine de minutes, pendant lequel les jeunes se lavent les dents et se préparent pour dormir.



□ Les veillées

Des veillées sont organisées tous les soirs et s'adaptent au déroulement du séjour. Au début des veillées est organisé un temps d'échange pour faire le point, tous ensemble, sur la journée et le séjour, une présentation de la journée du lendemain et la répartition de chacun dans les services du lendemain.

□ La mixité

Le séjour est mixte. L'ensemble des activités et de la vie quotidienne est mixte. Les garçons seront séparés des filles seulement au moment de la douche et pour la nuit.

□ Le courrier

Une boîte aux lettres sera à disposition des jeunes afin qu'ils puissent poster leur courrier. La distribution du courrier reçu se fera pendant les temps calmes. L'envoi et la réception du courrier seront journaliers dans la mesure du possible.

□ L'argent de poche

Les jeunes gèrent eux-mêmes leur argent de poche et en sont responsables, mais s'ils le souhaitent, le directeur pourra le gérer en coffre fermé.

□ Le téléphone

- Téléphone portable personnel : pas de téléphone sur le séjour.

- Téléphone du Gite : Il permet de passer des appels administratifs, liés à l'organisation du séjour, ainsi que des appels d'urgence.

□ La gestion du linge

Etant donné la durée du séjour, il n'y aura pas de lavage de linge sauf en cas d'urgence.

□ L'alcool et la drogue

La consommation de drogue et d'alcool par les jeunes ou l'équipe d'encadrement est strictement interdite pendant le séjour.

□ La cigarette

La consommation de tabac est interdite durant le séjour.

□ Les horaires

Comme dit précédemment, les horaires d'une journée sont très dépendants de l'activité et des conditions (météo, ...). Ils sont donc élaborés au cas par cas et modifiables tout au long du séjour. Nous nous efforçons bien évidemment de respecter au mieux le temps de sommeil des participants.

Voici un exemple de planning pour une journée :

- 7h30-8h30 : réveil échelonné
- 9h-12h : activités
- 12h30-13h50 : repas + tâche collective
- 14h30-17h00 : activités
- 17h-19h15 : temps libre + douche
- 19h15-20h15 : repas
- 20h15-20h45 : tâche collective + brossage de dents
- 20h45 : regroupement
- 21h : veillée
- 22h30 : coucher

□ Organisation de l'espace

Le domaine autour du gîte est délimité clairement. Au début du séjour, une présentation des lieux et de leurs risques potentiels est organisée.

En début de séjour, les jeunes sont répartis dans des chambres séparés pour les filles et les garçons (les groupes de chambre seront également faits pendant la demi-journée de préparation. Nous disposerons de 3 chambres de 4 à 6 lits pour les jeunes).

L'équipe d'animation ne sera pas mélangée aux jeunes.

L'équipe d'animation et le rôle de chacun

□ Principaux rôles de l'équipe

Chaque adulte est avant tout responsable de la sécurité physique, morale et affective des jeunes. En cas de problème grave, il doit diffuser l'information aux personnes les plus aptes à le résoudre. Il doit aussi être confiant, sécurisant, disponible et respectueux des jeunes.

Pour cela, il est essentiel qu'il ait une bonne gestion de son rythme de vie et qu'il connaisse ses capacités physiques afin d'être le plus disponible possible pour les jeunes et d'agir efficacement en cas de danger.

Il devra également sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et des personnes.

□ L'animateur

Il doit animer des jeux et des veillées en s'adaptant aux lieux, au matériel et à l'environnement.

Pendant les activités, il encadre les jeunes sous la responsabilité du brevet d'état ou du directeur.

Un autre de ses rôles - et il est très important - est celui de proximité auprès des jeunes. Par le fait même de l'organisation de l'encadrement et des activités au gîte, il passe beaucoup de temps avec les jeunes. Il peut alors détecter des problèmes potentiels, entendre la difficulté de certains et avertir l'équipe.

Un « livret de l'animateur » est donné à chaque animateur avant le camp. Il contient des informations pratiques, nécessaires au bon déroulement du séjour, en particulier sur les règles de sécurité en montagne. Il permet à l'équipe d'animation d'avoir un discours cohérent auprès des jeunes.

□ L'assistant sanitaire (directeur)

Il est en capacité d'effectuer les soins dits de « bobologie », soit l'administration d'un traitement médical avec ordonnance. Etant titulaire d'un brevet de premiers secours (AFPS, PSC1...), il peut effectuer les premiers secours en cas d'urgence et applique les protocoles de santé d'AgDS validés par une infirmière référente et le médecin de l'association.

L'assistant sanitaire dispose d'une fiche sanitaire par jeune où toutes les informations médicales et numéros d'urgence sont renseignés (voir annexe).

Son rôle est aussi de préparer la trousse à pharmacie et les fiches sanitaires résumées pour chaque sortie. Une fiche sanitaire résumée est une fiche sanitaire ne contenant que les informations utiles pour l'activité. Elles sont réalisées au début du séjour. Il est également chargé de la gestion des stocks de matériel pharmaceutique et doit tenir à jour le cahier d'infirmierie qui recense les interventions menées.

Il doit être capable de garder ou de diffuser des informations sur les jeunes au reste de l'équipe, en fonction des cas, en gardant pour objectif la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

□ Le directeur

Le directeur veille au bon déroulement du séjour pour tous les participants. Pour cela, il doit manager efficacement l'équipe d'animation et contrôler que la sécurité de tous est assurée. Il gère également différentes tâches logistiques et d'intendance. Sur ce séjour, il assure le rôle d'assistant sanitaire.

Les règles de vie

Les règles de vie du séjour sont mises en place avec les jeunes et seront élaborées lors des demi-journées de préparation de séjour. Les points non négociables sont décrits dans la section « La vie quotidienne ».

Les points à organiser avec les jeunes sont :

- le mode de fonctionnement du service « courses », c'est-à-dire comment le(s) jeune(s) responsable(s) de la tâche gère(nt) les achats pour les autres jeunes, L'achat des journaux et l'argent qui leur est confié ;
- les temps d'utilisation du téléphone portable ;
- l'organisation afin d'assurer le calme, le respect des lieux et des personnes, la propreté et l'ordre sur le centre ;
- la préparation de la malle pédagogique.

La législation

Nous rappelons ici quelques points de réglementation liés aux activités du séjour.

La randonnée

Les autres promenades et randonnées en moyenne montagne se déroulent sur les chemins offrant des itinéraires permettant un accès facile à un point de secours ou d'alerte. Elles peuvent être placées sous la responsabilité de personnes titulaires du BAFA.

Interdiction de fumer (Décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006)

L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif s'applique :

- Dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ;
- Dans les moyens de transport collectifs ;
- Dans les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, ainsi que des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

□ Restriction de la vente d'alcool aux mineurs (Code de la santé publique)

Dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics, il est interdit de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de moins de seize ans des boissons alcooliques à consommer sur place ou à emporter.

Il est interdit dans les débits de boissons et autres lieux publics, et à quelque jour ou heure que ce soit, de vendre ou d'offrir à titre gratuit à des mineurs de plus de seize ans, pour être consommées sur place, des boissons du troisième, du quatrième ou du cinquième groupe (cidre, bière, poiré, hydromel, vins doux naturels autorisés).

□ Transport en minibus (Code de la route)

Une personne doit avoir en permanence la liste des enfants et du personnel montés dans le minibus. Cette liste est aussi disponible chez l'organisateur du centre de vacances. Avant chaque départ, les enfants sont recomptés. Les enfants et les animateurs doivent être attachés dans les minibus. Aucune personne n'est transportée debout. Les temps de conduite doivent être respectés, ainsi que les limitations de vitesse, c'est à dire 90 km/h vitesse maximum hors agglomération et 50 km/h en ville. Les arrêts doivent être suffisants et déterminés auparavant avec le chauffeur ; ils seront éventuellement modifiés dans l'intérêt des enfants. Le lieu doit être approprié à la halte, afin que les enfants puissent se dégourdir les jambes et se restaurer éventuellement.

□ Déplacement piéton (Code de la route)

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération, et sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche.

Prix du séjour

Barème	Solaize	Hors commune
QF moins de 710	340	360
QF de 711 à 910	350	370
QF de 911 à 1100	360	380
QF plus de 1100	370	390

Subvention mairie : 150 euros par enfant.

Numéros utiles

Organisateurs

- Direction sur place : 06 28 51 50 11
- AgDS Solaize : 06 18 74 14 71

Santé/sécurité

- Médecin généraliste : Mme Christiane Peyre Lavigne : chef-lieu, 73670 Saint Pierre D'Entremont en Chartreuse : 04 79 65 84 27
- Pharmacie : chef-lieu, 73670 Saint Pierre D'Entremont en Chartreuse : 04 79 65 84 48
- Urgences de Chambéry : 505 faubourg maché 73000 CHAMBERY : 04 79 88 61 61
- Gendarmerie : 463 rue Althaéas 38530 Pontcharra : 04 76 97 60 74

Prestataires

- Ski de fond et biathlon : Jessica MUZET directrice ESF Chartreuse 06/81/60/25/21
- Sensibilisation en montagne : Cartusiana « bureau montagne de chartreuse » 04/38/86/91/31

Trousseau pour le séjour

Duvet, paire de drap 1 place et une taie d'oreiller	1
Slips, culottes	5
Paires de chaussettes	6
Tee-Shirts, polos, maillots de corps	6
Pulls, Sweat-Shirt	2
Pantalons	2
Tenue de sport complète	1
Survêtement	2
Pyjama	1
Combinaison de ski	1
Blouson	1
<u>K-way</u> , coupe-vent	1
Chaussettes de ski	2/3
Chaussons, pantoufles	1
Paire de bottes pour la neige	1
Serviette de toilette	1
Gant de toilette	1
Trousse de toilette complète : brosse à dents, dentifrice, brosse ou peigne, savon, gel douche, shampooing	1
Sac à linge sale	1
Mouchoirs en papier	1
Crème solaire	1
Lunettes de vue	Si nécessaire
Lunettes de soleil	1
Bonnet	1
<u>Grand sac à dos</u> pour la randonnée	1
Gourde	1
Médicaments ET ordonnance	Si nécessaire
Argent de poche	Petite somme : 20 euros maxi